

**Ouverture d'enquêtes publiques conjointes relatives à l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation dit des « Rognouses » à Château du Loir**

Par arrêté n°2012059-0001 du 28 février 2012, le Préfet de la Sarthe a prescrit, sur le territoire de la commune de CHATEAU-DU-LOIR, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire afin de permettre de dresser dans l'arrêté de cessibilité le plan parcellaire, de déterminer les emprises nécessaires et d'identifier les titulaires des droits réels sur ces biens

Le Président du Tribunal administratif de NANTES a désigné le 6 février 2012, M. Albert GERARD, directeur d'agence bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Les enquêtes conjointes se dérouleront pendant 23 jours consécutifs. Elles seront ouvertes du 21 mars au 12 avril 2012 inclus en mairie de CHATEAU-DU-LOIR, siège des enquêtes publiques conjointes.

Les pièces du dossier d'enquêtes conjointes et les registres d'enquêtes seront déposés en mairie de CHATEAU-DU-LOIR pendant toute la durée des enquêtes conjointes.

Chacun pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie et, le cas échéant, porter ses observations sur les registres d'enquêtes. Durant la durée des enquêtes publiques conjointes, les observations pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à l'adresse postale du siège des enquêtes publiques conjointes (Place de l'Hôtel de ville, 72500 CHATEAU-DU-LOIR).

Toute demande de renseignement complémentaire sur le projet peut être adressée à la commune de CHATEAU-DU-LOIR, porteur du projet (Place de l'Hôtel de ville, 72500 CHATEAU-DU-LOIR).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHATEAU-DU-LOIR et recevra en personne les observations du public dans les lieux et selon le calendrier suivant :

- Mercredi 21 mars 2012, de 9h00 à 12h00
- Samedi 31 mars 2012, de 9h00 à 12h00
- Jeudi 12 avril 2012, de 14h00 à 17h00

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes publiques conjointes, demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes devront être adressées à Monsieur le Préfet du Département de la Sarthe (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Utilité Publique). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également déposée en mairie de CHATEAU-DU-LOIR pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an.

Le préfet de la Sarthe est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet.